Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900989-20251211-D202555-DE

COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUARZEL
DÉPARTEMENT DU FINISTERE

*****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation le :
6 décembre 2025
Membres

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à 18 H.30
Le conseil municipal de LAMPAUL-PLOUARZEL, légalement convoqué, s'est réuni à LAMPAUL-PLOUARZEL sous la présidence de Michel JOURDEN, maire,

Etaient présents : Michel JOURDEN, Brigitte JAMET, François LE BERRE, Marie MORGANT, Yann KEREBEL, Anne JOURDAIN, Ronan LANSONNEUR, Caroline RIBEZZO, Eric COZIEN, Cloé PAQUE, Amandine KEROUANTON, Morgane LE GALL (arrivée à 18h36), Morgan LE QUELLEC, Sylvain GUERIN et Christophe FAVE.

Absents excusés : Didier MELLOUET qui a donné procuration à Anne JOURDAIN, Frédéric MORVAN qui a donné procuration à Marie MORGANT, Philippe DHAUSSY qui a donné procuration à Sylvain GUERIN et Marie-Claire LE GAC.

Secrétaire de séance : Caroline RIBEZZO

DELIBERATION N°D-2025-55

Objet : Décision modificative du budget

RAPPORTEUR : Marie MORGANT, adjointe en charge des finances

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Afin de permettre l'exécution des dépenses, la section de fonctionnement doit être réorganisée de la manière suivante :

Chap. 011 Charges à caractère général	
60612 Energie Electricité	- 2 000 €
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	
65736211 Subvention de fonctionnement CCAS	+ 2000 €
	0 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative proposée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
A Lampaul-Plouarzel, le 11 décembre 2025,

Le maire,
Michel JOURDEN

MAIRIE DE LAMPAUL-PLOUARZEL (Nord-Finistère)